

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Secteurs fédéraux de la santé : soutien au personnel de soins et aux projets de formation et projets pilotes

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2024, des interventions financières aux secteurs fédéraux de la santé dans le coût du soutien au personnel de soins, de projets de formation et de projets pilotes.

Il s'agit d'un projet d'arrêté royal qui prolonge et étend des interventions financières uniques aux secteurs fédéraux de la santé dans le cadre de mesures prises par le gouvernement pour augmenter l'afflux et la rétention dans la profession et faire en sorte que le travail reste réalisable et satisfaisant dans les soins de santé.

Soutien au personnel de soins :

Plusieurs témoignages indiquent que les praticiens de l'art infirmier quittent les soins de santé parce que la pression est trop élevée et parce qu'ils sont insuffisamment au contact direct du patient, notamment en raison de tâches administratives ou logistiques qui absorbent leur temps. En déléguant certaines de ces tâches, par exemple à un support aux soins, davantage de temps est libéré pour un contact direct avec les patients ou pour dispenser des soins infirmiers efficaces et cela conduit ainsi à une satisfaction accrue au travail et à des soins de meilleure qualité pour le patient. Un montant de 21 millions d'euros, imputé au budget de 2023, est libéré pour la poursuite de cette mesure de soutien au personnel de soins en 2024.

Renforcement structurel des projets de formation :

Il s'agit de projets de formation en art infirmier ou d'aide-soignant.e prévus dans des conventions collectives ou des protocoles d'accord (il s'agit entre autre de « #ChoisislesSoins » et « Accès B »). Un montant de 23 millions d'euros, imputé au budget de 2023, est libéré pour la poursuite du soutien supplémentaire à ces projets de formation en 2024.

Projets pilotes dans les institutions des secteurs fédéraux des soins pour la mise en place des trajets « (de) Nouveau à bord » :

Afin d'offrir un bon départ aux nouveaux collaborateurs ou aux collègues qui recommencent à travailler au sein d'une équipe après une longue absence, il est conseillé de les accompagner dans cette (re)prise de fonction pour qu'ils se sentent bien accueillis et participent plus rapidement à toutes les facettes du travail. Un tel accompagnement garantit une intégration et une transition plus harmonieuses vers la pratique. Globalement, il s'agit d'une mesure d'attractivité tant pour les débutants que pour les collaborateurs en place. Un budget de 7 millions d'euros, imputé au budget de 2023, est libéré pour la

réalisation de projets pilotes au sein des institutions des secteurs fédéraux de la santé qui demandent à mettre en place un tel trajet « (de) Nouveau à bord » en 2024. L'intervention doit permettre le remplacement des heures consacrées à l'accompagnement (et les formations éventuelles dans ce contexte) et à une éventuelle mise en place de trajets de formation pour les candidats-accompagnants afin que l'accompagnement puisse se dérouler de manière qualitative.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be